



DOWNTON PARTNERS



BON DE COMMANDE

Création de votre Private Limited Company

L'ensemble de notre équipe est à votre disposition
pour tous renseignements complémentaires par

téléphone : **+44 203 445 5610**

ou par email : **office@downton-partners.com**

EXECUTIVE SUMMARY

Il a été convenu ce qui suit,

Downton & Partners Ltd. Immatriculée sous le numéro 11175025 consultant en gestion des affaires a pour mission le déplacement à Londres au Royaume-Uni afin d'y créer une entreprise sous la forme Limited Company pour le compte de : _____ (le client).

Le client, lui a confié les tâches suivantes :

- ❖ Enregistrement et/ou Rédaction des statuts UK
- ❖ La souscription d'une domiciliation à Londres (*incluse la première année, puis £ 199 /an*)
- ❖ La mise en place d'une redirection du courrier vers son adresse en France
- ❖ La déclaration auprès des services fiscaux britanniques de cette structure
- ❖ L'ouverture d'un compte bancaire

Downton & Partners Ltd. n'aura aucune participation dans cette entreprise et a prévenu son client qu'il devra tenir une comptabilité à présenter en fin d'année aux services fiscaux britanniques et à respecter les lois en vigueur dans son pays de résidence fiscale.

Conseil Juridique et Fiscal

Bien que nous vous orientions tout au long du processus, grâce à notre connaissance pointue du secteur, nous le faisons uniquement à but informatif et cela ne doit donc à aucun moment être considéré comme un conseil juridique, financier, comptable, ou encore fiscal. Si vous avez besoin d'un conseil solide, nous vous recommandons de consulter directement un professionnel indépendant dans votre pays d'origine.

Nous serons heureux de vous recommander des conseillers professionnels en la matière en cas de besoin d'assistance.

Le client s'engage à gérer son entreprise en respectant la législation britannique, aucunes responsabilités ne seraient être tenues envers l'agent en cas de poursuites de la part des services fiscaux ou juridiques britannique ainsi que dans son pays d'origine.

ORDER / BON DE COMMANDE

Contact principal / Client :

Votre nom

Votre prénom

E-mail

Téléphone 1

Téléphone 2

Votre société britannique:

Choisissez 3 dénominations de société, dans l'ordre de préférence

Noms proposés: les noms seront traités dans l'ordre, en cas de conflit avec un nom existant, vous serez contacté (Faites trois propositions dans l'ordre de préférence, le premier choix libre sera retenu).

Le nom de votre société doit être suivi de "ltd." ou de "Limited" (au choix) : précisez

- 1.
- 2.
- 3.

Quel est le secteur d'activité de votre entreprise? (merci d'être le plus précis possible dans votre description)

Les actions de votre LTD

Valeur de chaque part

Choisir une devise pour les actions

*Tarifs pouvant faire l'objet d'ajustements en fonction de la nature de votre volume de courrier.

**Les noms des LTD. étant protégés il se peut que le nom que vous choisissiez soit déjà réservé.

STATEMENT

Directeur / Associés			
Serez-vous Directeur ?	Oui	Non	Si actionnaire, à quel pourcentage : %
Nom :		Prénom :	
Email :		Mobile :	
Téléphone :		Profession :	
Adresse de résidence actuelle :			
Pays de résidence :			
Date et lieu de naissance :			
Pays de naissance :			
Nationalité :		Passeport n° :	
Facultatif		Établi le :	Expire le :
Avez-vous déjà été ou êtes-vous « director » d'une entreprise Anglaise ?		OUI	NON
Si oui laquelle (lesquelles) ?			

NB : N'oubliez pas de joindre un scan en couleur (bords visibles) de la pièce d'identité valide du directeur.

Gerant(s) et/ou Actionnaires de votre LTD

Un Gérant et un Actionnaire au minimum sont obligatoires, il est possible que ce soit la même personne.

GERANT / ACTIONNAIRE 1

Fonction

Nombre de parts

Nom complet

Adresse

Signature de l'actionnaire 1

GERANT / ACTIONNAIRE 2

Fonction

Nombre de parts

Nom complet

Adresse

Signature de l'actionnaire 2

NB : N'oubliez pas de joindre un scan en couleur (bords visibles) de la pièce d'identité valide de chaque actionnaire.

Pour ajouter des Actionnaires supplémentaires, vous trouverez des blocs Actionnaires à remplir en annexe.

Compte bancaire

IMPORTANT:

Nous vous fournissons gratuitement les informations nécessaires à la création d'un compte bancaire chez nos partenaires fintech (Sogexia, Revolut, ...). Si vous préférez un accompagnement personnalisé jusqu'à l'ouverture du compte, deux services complémentaires sont à votre disposition.

Merci de nous indiquer le type de compte souhaité :

Je souhaite recevoir les liens vers les sites de vos partenaires (inclus)
Assistance ouverture de compte bancaire en ligne : 1 heure offerte
Compte bancaire sur place (£ 250)

PAYMENT / REMUNERATION DE L'AGENT

Un paiement par CB ou virement d'un montant de : £ 899,00

Options facultatives (merci de cocher les options désirées) qui feront office d'une facturation supplémentaires après la création de votre Limited.

Director Nominee - £ 150,00 /an

Shareholder Nominee - £ 350 /an

Suivi comptable mensuel - £ 80,00 /mois

Demande de numéro de TVA intracommunautaire* - £ 150

Accompagnement sur place pour ouverture de compte bancaire - £ 250

A la signature de ce contrat, le client s'engage à avoir lu et accepté nos conditions générales de vente.

LE CLIENT

Le, _____

Lu et accepté / bon pour accord

Signature du client

Notre IBAN multi-devises :

IBAN : GB87 REVO 0099 6917 7029 34

Account Number : 37353888

BIC / SWIFT : REVOGB21

Sort Code : 04-00-75

**Que vous soyez ou non UK-resident*

Dernière mise à jour : 14/11/2016 - CGV

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont destinées à régir les relations commerciales entre societe-a-londres.fr (« Downton & Partners Ltd.Ltd. ») et ses clients (« Client »). Sur la base des présentes Conditions Générales de Ventes, Downton & Partners Ltd. Ltd. fournira au Client l'aide (sans que cela puisse engager la responsabilité de Downton & Partners Ltd.Ltd.) pour choisir les intermédiaires pour les services tels que la création de sociétés offshore (« Société ») ainsi que l'assistance relative à l'ouverture de comptes bancaires (« Ouverture de Compte Bancaire »).

Les présentes Conditions Générales de Ventes font partie intégrante de tout contrat conclu entre le Client et Downton & Partners Ltd. Ltd. par la signature d'un formulaire Downton & Partners Ltd. Ltd., qu'il soit signé en ligne ou sur papier (« Contrat »). En concluant un Contrat avec Downton & Partners Ltd. Ltd., le Client accepte les présentes Conditions Générales de Ventes.

Toutes autres conditions générales qui s'écartent de, contredisent ou complètent les présentes Conditions Générales de Ventes seront exclues de tout Contrat.

Downton & Partners Ltd. Ltd. se réserve le droit de modifier les Conditions Générales de Ventes à tout moment avec effet immédiat.

ARTICLE 1 - RESPONSABILITE DU CABINET

MK CONSULT London Ltd. est rémunéré par le Client afin de fournir au Client un service de constitution de Société, dans les juridictions spécifiées sur la liste publiée sur le site ou un service d'assistance d'ouverture de compte bancaire offshore (en aucun cas la responsabilité de Downton & Partners Ltd. Ltd. ne serait être engagée si la banque refuse l'ouverture du compte ou si les délais d'ouverture sont estimés trop longs par le client).

Un intermédiaire de Downton & Partners Ltd. Ltd. peut assister le Client dans le cadre de l'ouverture d'un compte bancaire. Dans ce contexte, MK CONSULT London Ltd., ou un intermédiaire peut proposer au Client une liste de banques, mais c'est le Client qui est responsable du choix de la banque. Le Client peut choisir soit une banque dans la liste des banques fournie soit une banque tierce (« Banque »). L'ouverture du compte et la mise en place réussie de services complémentaires tels que des cartes de crédit, des carnets de chèques bancaires ou des accès bancaires par Internet n'est pas garantie et est offerte en l'état et sans garantie. Le service ne peut être employé qu'à des fins légales conformément à votre pays de résidence fiscale.

Downton & Partners Ltd. Ltd. se réserve le droit de refuser tout ou partie des services qu'il offre à un Client sans motif ni explication, et ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable de ce refus.

Bien que Downton & Partners Ltd. Ltd. s'efforce de fournir une information véridique et correcte sur tous ses services, elle ne fournit pas de conseils juridiques. Il appartient au Client de s'assurer qu'il bénéficie de tous les conseils juridiques et fiscaux nécessaires à l'égard de l'établissement et de l'exploitation de la Société, et de s'assurer que les activités n'enfreindront pas la loi de toute juridiction compétente.

Dans le cas particulier d'une ouverture de compte bancaire, Downton & Partners Ltd. Ltd. agit en tant que tiers dans la relation entre l'intermédiaire, la Banque et le Client. Par conséquent, Downton & Partners Ltd. Ltd. ne peut en aucun cas être tenue responsable de la relation entre la Banque et le Client. Downton & Partners Ltd. Ltd. n'a pas le pouvoir d'agir et ne prétend pas agir en qualité d'employée, de représentant ou de membre de la direction de la Banque et / ou de signer en son nom ou d'encourir quelque responsabilité que ce soit au nom de la Banque.

Dans le cas particulier d'une ouverture de compte bancaire, Downton & Partners Ltd. Ltd. agit en tant que tiers dans la relation entre l'intermédiaire, la Banque et le Client. Par conséquent, Downton & Partners Ltd. Ltd. ne peut en aucun cas être tenue responsable de la relation entre la Banque et le Client. Downton & Partners Ltd. Ltd. n'a pas le pouvoir d'agir et ne prétend pas agir en qualité d'employée, de représentant ou de membre de la direction de la Banque et / ou de signer en son nom ou d'encourir quelque responsabilité que ce soit au nom de la Banque.

ARTICLE 6 – COMPTABILITE

Le cabinet Downton & Partners Ltd. propose un service de comptabilité. A partir du 1^{er} juillet 2015, ce service sera confié à l'un de ses partenaires. En cas de manquement, retard, perte de documents ou autre, Downton & Partners Ltd. ainsi que son personnel ne serait être tenu responsable. N'étant désormais qu'un simple intermédiaire.

ARTICLE 7 - CONFIRMATION STATEMENT (anciennement ANNUAL RETURN) & ANNUAL ACCOUNT

Downton & Partners Ltd., maîtrisant parfaitement le système

ARTICLE 2 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client garantit qu'il n'utilisera pas l'un des droits accordés dans un Contrat à des fins illégales, obscènes, immorales ou diffamatoires et ne discréditera Downton & Partners Ltd. Ltd. en aucune façon.

Le Client fournira aux intermédiaire de Downton & Partners Ltd. Ltd. toute information jugée nécessaire par cette dernière afin de veiller à ce que la Société se conforme à la législation applicable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de due diligence. Il appartient au Client de s'assurer que les informations fournies sont correctes. Le Client déclare également que les biens ou les fonds introduits dans une Société ne constituent, ni directement ni indirectement, le produit d'un crime ou de toute autre activité illégale. Afin de permettre de répondre à ses obligations légales, le Client tiendra les intermédiaires pleinement et rapidement informée de tout changement concernant le bénéficiaire économique, les actionnaires et les dirigeants de l'entreprise.

Le Client s'engage à payer les honoraires réclamés par Downton & Partners Ltd. Ltd. Outre les frais mentionnés sur le site, le Client reconnaît devoir rembourser tous les frais engagés, y compris, mais de façon non limitative.

ARTICLE 3 – EXECUTION

MK CONSULT London Ltd. ne commence une phase d'exécution qu'après la réception du paiement intégral des honoraires. Tous les honoraires et frais sont payables dans la devise désignée par Downton & Partners Ltd. Ltd., qui est habituellement la livre sterling. Le Client n'est pas autorisé à retenir des honoraires et frais suite à des réclamations liées à tout service, toute garantie ou responsabilité. De la même manière, tout droit de compenser de la part du Client est exclu par les présentes.

Downton & Partners Ltd. Ltd. ne peut être tenue responsable si les services demandés ne peuvent pas être mis en place. La responsabilité de Downton & Partners Ltd. Ltd. concernant les Services additionnels est strictement limitée au choix, à l'instruction et à la surveillance de ses sociétés affiliées ou de tout autre tiers.

Downton & Partners Ltd. se réserve le droit de ne pas renouveler un contrat et de mettre fin à tout moment à l'ensemble de ses services annexes (domiciliation, secrétariat ou autre...), sans devoir se justifier, s'il estime que le client ne respecte pas les présentes CGV, législations en vigueur ou autre.

ARTICLE 4 – COMPTE BANCAIRE

Dans le cas particulier d'une ouverture de compte bancaire, Downton & Partners Ltd. Ltd. agit en tant que tiers dans la relation entre l'intermédiaire, la Banque et le Client. Par conséquent, Downton & Partners Ltd. Ltd. ne peut en aucun cas être tenue responsable de la relation entre la Banque et le Client. Downton & Partners Ltd. Ltd. n'a pas le pouvoir d'agir et ne prétend pas agir en qualité d'employée, de représentant ou de membre de la direction de la Banque et / ou de signer en son nom ou d'encourir quelque responsabilité que ce soit au nom de la Banque.

Ouverture de compte bancaire, le service se termine avec l'ouverture du compte par la Banque et par la suite toutes les relations se font entre le Client et la Banque.

ARTICLE 5 – REGLEMENT

Dès réception du règlement du client par le cabinet Downton & Partners Ltd. aucune annulation ne pourra être acceptée.

Les modes de règlements sont les suivants :

Virement, espèces (Euros et Livres Sterling uniquement) et CB

Les chèques ne sont pas acceptés.

ARTICLE 5.1

Acompte : définition

L'acompte traduit un engagement ferme à la fois du vendeur et de l'acheteur. Il implique l'obligation d'acheter pour l'un et l'obligation de fournir le bien ou la prestation pour l'autre.

L'acompte est en fait un premier versement "à valoir" sur un achat.

Il n'existe aucune possibilité de renonciation pour le consommateur. A moins qu'un accord soit trouvé avec le vendeur, l'acompte n'est pas remboursable.

De son côté, le vendeur ne peut pas non plus changer d'avis. Même en remboursant l'acompte au consommateur.

Les deux parties, acheteur et vendeur, peuvent être condamnés à verser des dommages et intérêts s'ils se rétractent unilatéralement.

ARTICLE 5.2 - RECOUVREMENT

Une indemnité forfaitaire de 40,00 € pour frais de recouvrement due au créancier situé en France en cas de retard de paiement sera exigible.

Passé un délai d'un mois (soit 30 jours) après la signature du contrat de vente, ce dernier sera automatiquement transmis à un huissier de justice ou à un centre de recouvrement de créances basé dans le pays du débiteur.

Toutes les factures sont dues sous 7 jours (sept jours) après envoi par email.

Sauf cas spécifiquement autorisé par la direction de la société

Downton & Partners Ltd. Ltd.

administratif britannique peut s'occuper de votre déclaration annuelle de fin d'année auprès des services fiscaux britanniques. Un contrôle de votre bilan sera toutefois exécuté avant la publication de vos comptes.

Son coût pour les deux déclarations est de : £ 150,00

Article 8 - PARRAINAGE

Downton & Partners Ltd. valorise ses clients, car ils sont nos meilleurs ambassadeurs. A chaque contact recommandés et dont l'affaire aura été signée dans les 30 jours, notre cabinet offrira un chèque ou un virement de £ 80.

Le prospect ne doit pas être connu de nos services. Une fois la totalité du règlement reçu de la part du prospect, contrat signé des deux parties (Downton & Partners Ltd. et le prospect), le versement de la commission s'effectuera dans un délai de 30 jours au 10 de chaque mois.

En cas d'annulation de contrat par le prospect recommandé dans un délai de 60 jours, le remboursement de la commission sera dû.

ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITE / DOCUMENTS

Protégé sur un serveur sécurisé, l'ensemble des documents numérisés de nos clients, échanges électroniques ou toutes autres données informatiques, sont sous la responsabilité du prestataire choisi (Dropbox), en cas de piratage ou divulgation d'information par le biais d'une attaque informatique, Downton & Partners Ltd. ne serait être tenu responsable des préjudices engendrés.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage exclusif du personnel Downton & Partners Ltd. et de ses partenaires et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires indiqués dans le contrat de vente. Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

En utilisant notre site Web, vous acceptez implicitement les termes de notre politique de traitement des données personnelles et vous nous autorisez à traiter ces données conformément aux objectifs énoncés ci-dessus.

ARTICLE 10 – SERVICE DE DOMICILIATION

Par défaut, Downton & Partners Ltd. domicilie le bureau ainsi que le courrier au sein de son siège (16 Upper Woburn Place), cependant il peut également souscrire un contrat auprès d'un prestataire indépendant fournissant le même service.

L'ensemble des documents reçus par voie postales, sont systématiquement numérisés et envoyé par email, sauf demande explicite du client.

Dans ce cas là, un envoi par courrier dont les frais de port seront à la charge du client sera effectué.

Par mesure de sécurité et de confidentialité, ces scans sont détruits dans un délai de 7 jours.

Nous n'acceptons aucun colis de quelque taille que ce soit.

Le service de domiciliation est de : £ 199,00 par an.

ARTICLE 11 – SERVICE DE SECRETARIAT

Downton & Partners Ltd. fourni un service de secrétariat virtuel, fournissant des services variés comme : Rédaction et envoi de courriers, devis, emails, téléphonie, etc...

L'ensemble de ses prestations notamment les écrits sont sous l'unique responsabilité du client.

Downton & Partners Ltd. ayant son activité en Grande-Bretagne et son siège à Londres, résulte du droit britannique. Les présentes conditions sont soumises au droit britannique. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions sera de la compétence exclusive des tribunaux de Londres sauf en cas de recouvrement de créances, ce sera la législation en vigueur dans le pays de résidence du signataire du contrat de vente.

ARTICLE 12 - LEGISLATION

Downton & Partners Ltd. met à la disposition de ses clients son expertise en matière de création de société, ouverture de compte bancaire, placements et de fusion/acquisition d'affaire à l'international.

Notre cabinet ne serait être tenu responsable en cas de manquement de la part du client face la législation en vigueur dans son pays de résidence ou dans le pays dans lequel siège son entreprise.

Par exemple: un français, résidant en France ayant une structure en Angleterre sera toujours redevable de l'impôt personnel en déclarant ses revenus étrangers. Ainsi que de la TVA s'il effectue certaines opérations sur le territoire français.

Fonction
Nombre de parts
Nom complet
Adresse

Fonction
Nombre de parts
Nom complet
Adresse

Fonction
Nombre de parts
Nom complet
Adresse

Fonction
Nombre de parts
Nom complet
Adresse